PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre 2026 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le Règlement PC-3004 décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2027 a été adopté.

Le Règlement PC-3004 peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à midi à l'exception des jours fériés.

Ce règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2027.

Donné à Pointe-Claire le 14 octobre 2026.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the Council meeting held on October 6, 2026, at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the By-law PC-3004 decreeing the exigible tariffs for the financing of properties, services and activities offered by the City of Pointe-Claire, for fiscal year 2027 was adopted.

By-law PC-3004 may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m., and on Friday from 8:00 a.m. to noon with the exception of holidays.

This By-law will come into force on January 1st, 2027.

Given in Pointe-Claire October 14, 2026.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk